

PROPOSITIONS DU CINEAC POUR UNE GESTION DYNAMIQUE ET AUDACIEUSE D'UN NOUVEAU MERCURY

CINEAC : Collectif Interurbain pour une Nouvelle Expansion des Activités Cinématographiques
Regroupe au 1er janvier 2006 les associations *ADN, Cinéma sans Frontières, Héliotrope, Lo Peolh Cinéma, RegardIndépendant, L'Espace Communication Lusophone, Sous l'Olivier... exactement !*

Fondé sur l'objectif de l'obtention et de la gestion par lui-même d'un lieu de diffusion commun aux associations cinéphiliques locales, le **CINEAC** réfléchit depuis sa création à ce que devrait être un tel espace.

Voici quelques propositions pouvant servir à l'établissement d'un projet pour un "nouveau" Mercury et faire de celui-ci un pôle de diffusion et de création associatif tout à la fois original, inventif voire audacieux et incontournable pour le développement de la vie culturelle départementale :

- I. Fonctionnement : page 2
- II. Une politique de programmation audacieuse et séduisante : page 5
- III. Un nouveau Mercury associatif, une chance pour tous les cinéphiles du département : page 7

I

Fonctionnement

1. Obtention du label ART et ESSAI.

En 2002 puis en 2004, la labellisation *Art et Essai* du cinéma MERCURY (ainsi que du Rialto) fut suspendue. Les associations cinéphiliques de la ville se mobilisèrent, appelant leurs publics respectifs à faire de même autour d'elles. De nombreux courriers de protestation furent envoyés à qui de droit. Les associations multiplièrent leurs manifestations/projections/débats/Festivals dans ces salles afin de démontrer que les critères *Art et Essai* étaient bien remplis et qu'elles en étaient les plus sûres garantes. Toutes ces actions, dont nous sommes fiers d'avoir été les initiateurs et animateurs surent porter leurs fruits. Le MERCURY puis le Rialto ont aujourd'hui récupéré leur label, et à la hausse. Cette défense des cinémas *Art et Essai* de notre ville fut l'élément fédérateur des associations cinéphiliques locales qui, à partir de ce mouvement de mobilisation, décidèrent en 2002 de se réunir en collectif : le **CINEAC** (*Collectif Interurbain pour une Nouvelle Expansion des Activités Cinématographiques*). On trouvera donc naturel que ce qui a constitué l'acte fondateur du CINEAC soit aujourd'hui la priorité numéro un de notre projet pour le *nouveau* Mercury.

2. Intégration du Mercury dans un réseau de salles

Afin de gagner en efficacité mais aussi en économie de gestion, le nouveau Mercury devra inscrire son action et son fonctionnement dans la recherche d'une collaboration avec d'autres structures de diffusion et de programmation :

- *Intégration à l'un, voire à plusieurs des nombreux réseaux de salles existant, que ce soit en France ou au niveau européen car, aujourd'hui, les échanges trans-frontaliers sont appelés à devenir la norme pour qui veut développer une politique cinématographique riche et ambitieuse. Cette politique permettra d'obtenir beaucoup plus de copies, y compris en exclusivité, et ouvrira la porte à l'obtention de subventions dans le cadre de l'Europe.*
- *Dans le département, de nombreuses associations cinéphiles organisent des projections avec débats et un travail de mise en commun des ressources, d'échanges de films ainsi que la possibilité de faire venir des réalisateurs. Mutualiser nos moyens permettrait d'avoir une diffusion départementale en réseau.*

- *Un site commun* dédié au cinéma dans le département redynamiserait les activités cinématographiques de chaque association.
- Ce réseau pourrait donner naissance à un *festival départemental* où toutes les formes de cinéma développées par les différentes associations seraient représentées, de la création régionale à la diffusion de films méconnus et de court-métrages. Ce festival pourrait se dérouler dans des salles de cinéma mais aussi sur les places de villages, dans des écoles, dans les quartiers en associant les habitants
- Adhésion sans attendre au réseau *Cinémas du Sud*.
- Dans un deuxième temps, évolution vers une activité de type *Cinéma de recherche* avec pour objectif l'intégration d'une association telle que le *Groupement National des Cinéma de Recherche* (GNCR).

3. Un équipement adéquat et tourné vers l'avenir

L'équipement technique actuel du Mercury ne nous paraît pas suffisant pour répondre aux défis cinématographiques des prochaines années. Outre une très sérieuse révision du matériel 35 mm actuellement présent ainsi que des écrans, le *nouveau* Mercury devra équiper une de ses salles en matériel de projection vidéo et numérique.

4. Un espace de création et de formation

Des actions visant à faire de ce lieu un point de rendez vous et un centre de ressources ouvert à la création émergente devront être menées.

Les actions proposées comprennent l'organisation de formations et de rencontres au sein du cinéma et, à moyen terme, la centralisation de moyens techniques (matériel) et d'information (bibliothèque, centre de documentation) sur le lieu. Un travail en collaboration avec les organismes dispensateurs de formation, à commencer par les écoles telles que l'*ESRA Côte d'Azur* et les sections spécialisées de l'université seront menées.

- Atelier d'initiation à *l'écriture de scénario de court métrages*.
- Atelier d'*analyse filmique*.
- Atelier de *travail avec les acteurs*.
- Rencontres auteurs – producteurs : *lectures publiques de scénario*.

5. Un lieu de vie

En raison de l'exiguïté actuelle de ses locaux, la disposition architecturale et spatiale du *nouveau* Mercury aura besoin d'être repensée afin de lui permettre de répondre au mieux à ses missions et à devenir un lieu de vie qu'il n'est pas et que souhaite un très grand nombre de cinéphiles.

Le *nouveau* Mercury devra se doter de supports de communication destinés à annoncer et à valoriser la programmation à venir (films, festivals, rencontres) grâce à :

- une publication mensuelle (comprenant un carnet critique)
- un programme hebdomadaire (grille des horaires).

Il devra également largement communiquer sur sa réouverture, grâce à un événement ou une avant-première exclusive et en proposant une forte attractivité tarifaire le premier mois (par exemple, toutes les séances à 4 euros).

L'élargissement à de nouveaux publics sera à rechercher en conciliant une information efficace, une politique tarifaire adaptée (tarif du premier mois, carte d'abonnement annuelle, tarif réduit des matinées...) et des actions de médiation (séances scolaires).

6. Un circuit cinéphilique départemental

Fort de sa nouvelle identité et de son dynamisme, le *nouveau* Mercury cherchera à obtenir, en complément du circuit itinérant existant, l'attribution par le Conseil Général des Alpes-Maritimes d'un *circuit cinéphilique et Art et Essai dans tout le département* et dans toutes les communes qui en en feraient la demande. L'investissement consenti à cet effet servira dans d'autres circonstances et/ou dans des événements non-marchands tout au long de l'année et dans tous lieux auquel le Mercury apportera son aide à la diffusion.

II

Une politique de programmation audacieuse et séduisante

La programmation permanente du *nouveau* Mercury n'exclura aucune cinématographie, aucune période (de la création du cinéma à aujourd'hui), aucun thème. Un suivi permanent des Festivals où qu'ils se tiennent devra être assuré afin de faire venir un maximum de films d'auteurs et du monde entier. Des liens devront être tissés et régulièrement entretenus avec les services culturels des ambassades, afin d'obtenir des raretés ou des films en exclusivité, notamment pour les Festivals annuels du Mercury.

Le cinéma, s'il est – il serait stupide de le nier – un produit largement industrialisé et commercialisé, doit rester aussi et avant tout un objet artistique et culturel. Il doit aider à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, que ce soit au passé ou au présent, permettant ainsi, peut-être, de construire un monde meilleur.

Cet outil de réflexion et d'analyse qu'est un film de qualité doit opérer aussi bien au fond (thèmes développés par l'œuvre), que sur la forme (analyse de l'image). Pour toutes ces raisons, la programmation du *nouveau* Mercury sera tournée vers :

- Le respect absolu de la présentation des oeuvres en *version originale sous-titrée*, déjà à l'honneur au Mercury, et qui sera bien entendu une règle d'or.
- La priorité pour une programmation tout à la fois séduisante et exigeante devra reposer sur une série de critères :
 - . *l'intérêt cinématographique*
 - . *la pertinence du propos*
 - . *l'apport en terme d'Histoire du 7ème Art*
 - . *l'appartenance de l'œuvre à un genre ou un type largement ignoré par le secteur commercial (courts-métrages, production régionale, cinématographie de pays habituellement ignorés), etc.*
- Contrairement à ce qui est actuellement le cas au Mercury, le nouveau lieu de diffusion devra être capable d'accueillir bon nombre de films en *première diffusion* sans attendre qu'ils aient fait le tour des autres cinémas de la ville.
- Un effort particulier à la réintroduction du Court-métrage en *première partie de séance* comme cela était autrefois la règle et à chaque fois que cela sera possible, en sus d'un *Festival annuel*.
- La *diffusion de la production régionale* sera favorisée et *constante sur l'année* avec :

- . Un Forum vidéo : espace de diffusion périodique de la production régionale ouvert à tous les auteurs débutants, tous genres et tous formats.
 - . Des Rencontres Cinéma et Vidéo à Nice (Festival annuel)
 - . Des Avant premières de films régionaux
-
- Plusieurs fois par mois, des *projections-débats* précédées de présentations autour de longs-métrages récemment sortis ou anciens. Les associations membres fondatrices du CINEAC oeuvrent toutes et depuis plusieurs années dans ce sens. Leur savoir-faire en la matière est unanimement reconnu. Le nouveau Mercury devra s'appuyer sur ces associations, tout au long de l'année, pour organiser régulièrement ces séances. A chaque fois que cela se peut, la venue du réalisateur, d'un interprète ou d'un technicien ayant participé au film sera recherchée. La prise de parole du public sera toujours privilégiée avec l'objectif constant de casser la barrière trop souvent artificielle entre "*initiés*" et masse des spectateurs. Rendre la parole au public sera donc une priorité pour tous les débats.

 - Des *Festivals* seront organisés chaque année. Thématiques, ils seront confiés pour leur programmation et leur animation à des associations spécialisées et reconnues pour leur savoir-faire.

III

Un nouveau Mercury associatif, une chance pour tous les cinéphiles du département

Le *nouveau Mercury* ne se posera pas en concurrent d'autres structures locales telles que la *Cinémathèque municipale* ou la *mission cinéma de l'Espace Magnan* qui oeuvrent également avec talent et efficacité pour la promotion et la diffusion d'un cinéma de qualité, d'auteur et du patrimoine mondial. Il viendra au contraire en complément de leurs actions et établira des passerelles avec ces institutions.

Il convoquera, avant même sa réouverture, des *Etats généraux du mouvement associatif cinématographique niçois* afin de connaître les besoins et demandes de chacune des associations. Il comblera ainsi un vide constaté depuis longtemps dans la ville en créant :

Un espace de diffusion cinématographique d'Art et Essai géré par le mouvement associatif niçois réuni en un lieu unique.

Ce nouvel espace, par son audacieuse et exigeante politique cinématographique, par sa constante inventivité, la diversité et la complémentarité de ses actions, apportera non seulement à la ville de Nice mais aussi à tout le département des Alpes-Maritimes, une dimension culturelle supplémentaire et digne de l'enjeu que représente l'achat par le Conseil Général de cette institution locale qu'est le cinéma Mercury.

C'est pourquoi, nous, collectif CINEAC, apportons aujourd'hui ce projet et nous posons candidats à une gestion collective et associative du *nouveau Mercury*, cinéma du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le CINEAC

Contact :

Philippe Serve, porte-parole

pserve@club-internet.fr

04 93 52 31 29 / 06 64 88 58 15